

Challenge du LITTORAL

Les clubs de l'Union Cycliste IFS-HEROUILLE et le Vélo Club de TROUVILLE-DEAUVILLE organisent le challenge du littoral pour les jeunes des écoles de cyclisme.

Ce challenge 2019, sera ouvert aux écoles de cyclisme, de la catégorie pré licencié à minime 1 garçon, filles minime 1 et 2 (un seul classement).

Le challenge du littoral comportera 5 épreuves :

Manche 1 : Samedi 23 mars----- LION SUR MER

Manche 2 : Samedi 13 avril-----SAINT ETIENNE LA THILLAYE

Manche 3 : Samedi 27 juillet-----DOZULE

Manche 4 : Dimanche 1 septembre-----HEROUILLE ST CLAIR

Manche 5 : Dimanche 22 septembre-----MONDEVILLE (Finale)

Article 1 : *Le challenge du littoral est réservé aux licenciés FFC : Pré licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes 1 (1 et 2 pour les filles). Les garçons et les filles de ces catégories seront en compétition pour un challenge des écoles de cyclisme. Il y aura un maillot distinctif pour chaque catégorie d'âge. Pré licenciés, 1 maillot garçon et un maillot fille, poussins1, poussins 2, pupilles 1, pupilles 2, benjamins 1, benjamins 2, minimes 1 et minimes filles 1 et 2, soit un total de 16 maillots.*

Article 2 : *Un classement aux points sera établi, a la fin de chaque épreuve, les points seront attribués aux 12 premiers selon le barème suivant : 1^{er}..25 Pts, 2^{ème}..22 Pts, 3^{ème}..20 Pts, puis 18, 16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, et 2 Pts, ensuite 1 Pt pour chaque participant qui terminera l'épreuve. En cas d'ex aequo au nombre de points, il sera tenu compte, des places de premier, puis deuxième, puis troisième etc....Si égalité de points, la meilleure place du jour départagera les coureurs. Pour figurer au classement général final, le coureur devra avoir participé à quatre épreuves minimum, dont la finale qui est obligatoire, le 22 septembre a Mondeville. Pour établir le classement général final, les trois meilleurs résultats obtenus, plus la finale seront comptabilisés. En cas de nouvelle égalité à la finale, la meilleure place du jour sera prépondérante. Pour les féminines, le classement général sera établi sans nombre d'épreuves minimum, ni maximum.*

Article 3 : *Après chaque épreuve, tous les leaders se verront revêtir des maillots distinctifs de leur catégorie pour le protocole du Challenge, qu'ils restitueront après celui-ci. Le maillot du Challenge, devra être porté, lors de l'épreuve suivante, par le leader du classement, en cas d'absence de celui-ci, le second devra le revêtir et ainsi de suite.*

Article 4 : *Après l'épreuve finale à Mondeville, les leaders de chaque catégorie se verront remettre définitivement le maillot du Challenge du Littoral.*

Article 5 : *Chaque coureur sera tenu de respecter le règlement fédéral, catégorie, braquet etc....Le fait d'être engagé au challenge du littoral, implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes. En cas de litige ou de contestation, seul le comité d'organisation de l'U.C.I.H. et du V.C.T.D, a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.*

Le comité d'organisation : L'U.C. Ifs Hérouville et le V.C. Trouville- Deauville